

EXTRAIT DU REGISTRE

Nombre de membres

En exercice : 38
Présents : 21
Absents ayant donné pouvoir ou
procuration : 4
Absents : 25
Votants : 25
Pour 25
Contre 0
Abstention 0

Date de la convocation
17/09/2025

Date d'affichage
26/09/2025

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt- quatre septembre à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Jean Jacques FRATICELLI, Agnulina ANDREANI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI.

Suppléés : Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayant donné pouvoir : Marion PAOLINI à Francis GIUDICI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Sébastien, GUIDICELLI à André ROCCHI, Lisa PAOLI-FRANCISCI à Christian PAOLI.

Absents : Antoine OTTA VI, Ange PIERI, Marie Félicia CRISTOFARI, Ghjuvan-Santu LE MAO, François BENEDETTI, Esteban SALDANA, Dominique VILLARD-ANGELI, Philippe VITTORI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

Délibération n°6325 : Culture : Vote modèle de convention d'utilisation des services de la Médiathèque par les établissements scolaires et autorisation de signature.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire :

Dans le cadre de la mise en service prochaine de la Médiathèque intercommunale, il convient d'adopter le modèle de convention ci annexé qui sera proposé aux établissements scolaires dans le cadre de l'accueil des classes et du prêt de fonds documentaire.

Le Président propose au Conseil d'adopter le modèle de convention ci annexé et de l'autoriser à signer lesdites conventions avec les établissements scolaires.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire :

-**VU** le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1421-4

-**VU** le Code du patrimoine notamment les articles L.310-1 à L.310-6,

-**Vu** l'avis de la Commission Culture en date du 13 novembre 2024,

-Considérant la nécessité d'encadrer d'utilisation des services de la Médiathèque par les établissements scolaires par convention,

- **ADOpte** le modèle de convention ci annexé d'utilisation des services de la médiathèque intercommunale par les établissements scolaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les dites conventions d'utilisation, tout acte relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication and Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) . Authentication and Signature
Date: 30/09/2025 18:35:28